

Envoi : 19/12/2016  
Réception par le Préfet : 19/12/2016  
Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-11-11-2  
**Séance du vendredi 16 décembre**  
2016

**CONVENTION RELATIVE AU PROJET INTERREG V RHIN SUPERIEUR 11.1  
GEORHENA UN CENTRE DE COMPETENCES D INFORMATION GEOGRAPHIQUE  
APPUYE PAR UN GEOPORTAIL DU 1ER JUILLET 2015 AU  
30 JUIN 2018**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2016-2-11-1 du Conseil départemental du 18 mars 2016 relative au budget 2016 de la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-10-11-5 du 13 novembre 2015 relative à la participation du Département au projet INTERREG V Rhin Supérieur « GeoRhena »,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 11ème Commission lors de sa réunion en date du 16 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le plan de financement définitif du projet INTERREG V Rhin Supérieur n°11.1 « GeoRhena : Un centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » fixé dans les articles 5, 10 et 11 de la convention ci-annexée ; ce plan de financement présente un montant total de 360.000 €, dont la moitié financée par le programme INTERREG V Rhin Supérieur et l'autre moitié par les partenaires français, allemands et suisses, dont 15.000 € pris en charge par le Département du Haut-Rhin (engagement approuvé par délibération n° CP-2015-10-11-5 du 13 novembre 2015),
- approuve la convention ci-annexée relative au projet INTERREG V Rhin Supérieur n°11.1 « GeoRhena : Un centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des différents partenaires au titre de la mise en œuvre du projet précité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018 ;
- autorise le Président à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.
- Précise que les dépenses et les recettes seront imputées au programme F 815.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité